

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025/2026
ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS – PÔLE JEUNESSE 11/17 ANS
SERVICE JEUNESSE INTERCOMMUNALITÉ HARDOUINAIS MENÉ

L'ENFANT

Nom :	Prénom :	Sexe : F - M
Date de naissance : __/__/____	Lieu de naissance :	Age :
N° de sécurité sociale de l'assuré social de l'enfant (rattachement) :		
<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Mobile du jeune : __/__/__/__
Adresse mail du jeune :		

L'inscription donne accès :

- Au Pôle Jeunesse de l'Entente Intercommunale Hardouinais Mené (sous réserve d'avoir rempli les documents nécessaires dans la partie Espace Jeunes).
- Aux activités de loisirs organisées par le service jeunesse (sous réserve d'avoir rempli les documents nécessaires dans la partie Activités).

A savoir :

- Ce dossier est valable pour la période du 1^{er} Septembre 2025 au 31 Août 2026.
- Prévoir 5€ d'adhésion annuelle au Pôle Jeunesse.
- Fournir une copie de l'attestation « savoir-nager » en sécurité ou « pass nautique ».
- Une copie des vaccins.

SA FAMILLE

IDENTITE DU PARENT 1 ou tuteur légal	IDENTITE DU PARENTS 2 ou tuteur légal		
Nom et Prénom :	Nom et Prénom :		
Profession :	Profession :		
Adresse du domicile :	Adresse du domicile :		
Tél. Fixe : __/__/__/__	Tél. Fixe : __/__/__/__		
Tél. Portable : __/__/__/__	Tél. Portable : __/__/__/__		
Tél. Pro : __/__/__/__	Tél. Pro : __/__/__/__		
Email :	Email :		
Situation des parents : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Veuf.ve Autorité parentale : <input type="checkbox"/> Conjointe <input type="checkbox"/> Parent 1 <input type="checkbox"/> Parent 2			
Facturation : Les factures sont adressées : <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Parent 1 <input type="checkbox"/> Parent 2 <input type="checkbox"/> Au tuteur légal • <input type="checkbox"/> Par courrier postal <input type="checkbox"/> Par mail 			
Personnes à contacter et/ou autorisées à venir chercher l'enfant (Une pièce d'identité sera demandée)			
Nom :	Prénom :	Qualité :	Tél : __/__/__/__
Nom :	Prénom :	Qualité :	Tél : __/__/__/__
Nom :	Prénom :	Qualité :	Tél : __/__/__/__

Inscription Accueil Pôle Jeunesse (à partir de 11 ans)

- Prendre connaissance et signer avec un parent le règlement intérieur.
- Compléter et signer l'autorisation parentale Pôle Jeunesse.

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), déclare avoir le plein exercice de l'autorité parentale et :
(Rayer en cas de désaccord)

Certifie exactes les informations fournies dans cette fiche d'inscription.

M'engage à compléter la fiche sanitaire de liaison et n'omettre aucune information importante.

Certifie avoir souscrit pour mon enfant une assurance responsabilité civile.

- Autorise mon fils/ma fille à participer activité proposé par Familles Rurales.
- Autorise l'équipe d'encadrement à prendre toutes les dispositions utiles, en cas d'urgence, en vue de la mise en œuvre pour mon enfant des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer.
- Autorise mon enfant à voyager dans le cadre des activités, en transport collectif et/ou voiture individuelle.
- Autorise seulement les personnes habilitées (mentionnées ci-dessus) à venir chercher mon enfant sur le lieu de l'activité en cas de besoin.
- Autorise Familles Rurales à reproduire et diffuser les photographies et/ou vidéos réalisées par Familles Rurales de ma personne ou de celle de mon enfant : dans les journaux de Familles Rurales, ses supports vidéo, les insertions dans les pages Facebook, Instagram, TikTok mais également sur nos catalogues et nos autres supports publicitaires (site internet, mailling, ...) pour une durée de 10 ans.

Fait à :

Le :

Signature du parent 1

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du parent 2

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Les données collectées ont pour but l'organisation et la gestion de l'Accueil de loisirs (ou du séjour). Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 06-01-78, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données vous concernant. Pour tout renseignement, merci d'adresser un courrier ou mail à la fédération Familles Rurales des Côtes d'Armor.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Nom et prénom des parents

Tél. Portable : __/__/__/__/__

Tél. Portable : __/__/__/__/__

P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui Non

Médecin traitant :

Nom : Tél. du cabinet : __/__/__/__/__

Adresse :

Vaccinations :

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

Fournir une photocopie des vaccinations de l'enfant inscrit sur le carnet de santé de l'enfant.
Si le mineur n'a pas eu les vaccinations obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Renseignements concernant le mineur : (informations nécessaires en cas d'urgence)

Poids : Taille :

Suit-il un traitement médical : Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	VARICELLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ANGINE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	SCARLATINE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OTITE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OREILLONS oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Allergies :

Alimentaires : Oui Non :

Médicamenteuses : Oui Non :

Asthme : Oui Non :

Autres (même occasionnelles) : Oui Non :

En cas de réponse positive, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

.....

Problème médicaux particuliers :

Le mineur présente-t-il un problème de santé qui nécessite la transmission d'informations médicales, des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ? Oui Non

Lesquels ?

.....

.....

Recommandations utiles des parents : (port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, ...).

.....
.....
.....

Informations sportives :

Mon enfant sait nager : Oui Non

Fournir une copie de l'attestation « savoir-nager » en sécurité.

Signature du parent 1 ou représentant légal :

Signature du parent 2 ou représentant légal :

Règlement intérieur du pôle jeunesse :

Article 1 : Utilisation et périodes de fonctionnement

Les locaux et le matériel de Familles Rurales Merdrignac sont réservés aux jeunes inscrits.

L'utilisation des locaux et des jeux n'est autorisée que pendant les horaires d'ouverture des animateurs du Service Jeunesse :

- Vendredi soir dans les communes : de 17h30 À 21h00
- Mercredi après-midi au Pôle Jeunesse : de 13h30 À 18h00

Article 2 : Règles de vie

Chaque utilisateur doit respecter les règles de vie établies ci-dessous pour le bon fonctionnement du Pôle Jeunesse, à savoir :

- Utiliser les poubelles, ne pas jeter sur le sol du papier, ni aucun autre détritius d'aucune sorte.
- Veiller à utiliser correctement les chaises, les tables, les toilettes et les divers jeux mis à disposition.
- Interdiction de fumer, de vapoter (cigarette électronique), de cracher dans les locaux ainsi qu'au niveau des entrées des locaux.
- Interdiction de posséder, consommer, et/ou demeurer sous l'effet de prise de stupéfiant ou alcool dans les espaces jeunes.
- Les jeunes sont tenus de respecter l'encadrement des structures jeunes, le personnel qui travaille dans les locaux et les autres jeunes qui fréquentent le Pôle Jeunesse.
- Respecter les règles sanitaires en vigueur liées au virus covid 19. Les Espaces Jeunes sont des lieux d'accueil, de loisirs et de rencontres qui fonctionnent à travers des valeurs de citoyenneté, de solidarité, d'égalité et de fraternité. En aucun cas les personnes aux comportements injurieux, racistes et portant nuisance à ces principes fondamentaux, ne pourront être acceptées. Afin de répondre au besoin d'autonomie des adolescents, une certaine liberté est laissée dans l'utilisation des différents jeux de l'espace jeunesse. Il est cependant demandé aux utilisateurs dans le respect des autres de veiller à ce que l'accès aux jeux se fasse correctement et surtout équitablement.

Tout non-respect à ces règles de vie en collectivité et comportements nuisant au bon fonctionnement des espaces jeunes pourra entraîner de la part de la Direction du service jeunesse l'interdiction d'accéder aux activités et aux locaux de manière momentanée, voir (si faute grave) définitive.

Article 3 : Responsabilités

- L'équipe d'animation ne pourra être tenue pour responsable des vols commis autour et dans les locaux des espaces jeunes.
- Chaque jeune est responsable de ses affaires et doit y veiller personnellement.
- Chacun doit veiller à bien ranger ses affaires (sacs, vélos, vêtements) de manière à ne pas encombrer l'espace et les différents accès.

L'équipe d'animation n'aura pour contrainte d'être responsable des jeunes dans leurs déplacements en dehors des locaux (hors horaires d'activités). Les accueils sur les espaces jeunes se font en accès libre : Il est donc nécessaire qu'un accord moral de confiance soit entretenu entre la famille, l'encadrement et le jeune au niveau de la participation et fréquentation de ce dernier aux services proposés.

Article 4 : Utilisation des jeux vidéo et accès internet

- L'utilisation des jeux vidéo sera autorisée suivant un cadre horaire fixé par l'animateur. Les jeux faisant l'apologie de violence et l'utilisation des réseaux sociaux sont interdits.

Règlement intérieur – accueil activités :

Article 1 : Modalités d'accueil et inscriptions

- Les accueils de loisirs sont réservés en priorité aux jeunes domiciliés dans l'Entente Intercommunale Hardouinais Mené.
- Ne peuvent s'inscrire aux activités proposées uniquement les jeunes qui ont complété la fiche inscription activité du dossier. L'âge d'inscription démarre à partir de l'année des 11 ans du jeune et se termine dans l'année de ses 17 ans.
- Remarque la fréquentation des espaces jeunes se fait en accès libre sans tarification suivant les horaires, les périodes d'ouvertures, la capacité d'accueil et concerne les publics âgés de 11 à 17 ans.
- Les activités de loisirs se pratiquent sous condition d'inscription. Elles peuvent être tarifées gratuites. Les activités en vacances scolaires sont organisées suivant trois catégories d'âges.
- Les inscriptions sont conditionnées à la capacité d'accueil définie par l'équipe pédagogique. Pour les seules inscriptions aux sorties à l'extérieur le nombre de place est limité.
- Pour certains projets de séjours ou de camps, seront prioritaires les jeunes impliqués en amont sur des projets citoyens.

Article 2 : Tarifs

Les tarifs des activités seront définis selon l'activité proposé (journée sur place, journée à l'extérieur, journée avec repas, demi-journée sur place, demi-journée à l'extérieur).

Article 3 : Responsabilités

L'équipe d'animation ne pourra être tenue responsable des vols commis autour et dans les locaux où se déroulent les accueils et les activités. L'équipe d'encadrant n'aura pour contrainte d'être tenue responsable des jeunes en dehors des horaires d'activités communiqués.

Article 4 : Règles de vie

Chaque jeune inscrit doit respecter les règles de vie établies ci-dessous pour le bon fonctionnement des activités, à savoir :

- Veiller à utiliser correctement les chaises, les tables, les toilettes et les divers jeux mis à disposition.
- Interdiction de fumer, de vapoter (cigarette électronique), de cracher dans les locaux ainsi qu'au niveau des entrées des structures jeunesse.
- Les téléphones portables ne sont pas interdits mais devront être rangés dans un sac ou une veste. Ils ne pourront être utilisés que sous autorisation des animateurs pour des demandes justifiées. L'équipe d'animation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de vol, de perte ou casse d'un téléphone. Des casiers de rangement pourront être proposés mais chaque jeune veillera à prendre soin et bien ranger son téléphone.
- Les jeunes sont tenus de respecter l'encadrement des structures de loisirs, le personnel qui y travaille et les autres jeunes qui fréquentent les activités. Les activités de loisirs doivent favoriser la convivialité, l'échange, le partage, l'apprentissage, la solidarité. En aucun cas les jeunes aux comportements injurieux, racistes, discriminants, violents ou pouvant porter nuisance au bon déroulement des activités ne pourront être acceptés.

Tout non-respect à ces règles de vie en collectivité pourront entraîner de la part de la Direction l'interdiction d'accéder aux activités et aux locaux de manière momentanée, voir (si faute grave) définitive.

Article 5 : Modalités de paiement des activités

Les règlements des activités tarifées par le service doivent être acquittés après réception de la facture au domicile. Il est recommandé de joindre à ces règlements le coupon joint avec la facture reçue.

Les paiements peuvent être réalisés :

- En espèces ou chèque bancaire libellé à l'ordre de « Familles Rurales Merdrignac » directement auprès de du directeur du Pôle Jeunesse. Adhésion au Pôle Jeunesse Familles Rurales de Merdrignac de 12 euros.

Article 6 : Absences

Les absences doivent être obligatoirement signalées par les parents maximum 48h avant le jour de l'activité concernée. Dans le cas contraire, les activités seront facturées. Les absences signalées le jour même ne seront pas facturées uniquement pour raison médicale avec justificatif.

Article 7 : Activités loisirs à l'extérieur des espaces jeunes

Le dossier espace jeunes ne suffit pas pour pouvoir participer aux activités en dehors des espaces jeunes : il faut compléter la fiche d'inscription aux activités et fournir les pièces administratives justificatives (voir fiche « Activités »).

Adhésion au Pôle Jeunesse Familles Rurales de Merdrignac de **12 euros**.